

# Compte-rendu de la séance du 8 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit-avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au siège habituel, en Mairie d'Amplier, suite à la convocation qui leur a été adressée le 2 avril 2021.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Les conseillers municipaux en exercice : de LAMARLIERE Chantal, GROSSEMY Charlotte, VIARD Elise, BACQUET Michaël, BAJUS Patrice, BALANZAT Christine, BRASSEUR Emmanuel, OPERLE Michel, SAGOT Jean-François, TASSENCOURT Hubert et VERRIELE Didier.

**Secrétaire :** SAGOT Jean-François

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux, le compte de gestion dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ; après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que la gestion a été régulière ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Mme Chantal de LAMARLIERE, Premier Adjoint, donne lecture du compte administratif qui se solde par un excédent de fonctionnement de 144 047.39 € et un déficit d'investissement de 23 157.51€. L'excédent de fonctionnement sera affecté au compte 002 pour 63 889.88 €, et le déficit d'investissement sera affecté au compte 1068.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

M. Le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux des taxes des impôts ménages appliqués en 2019, à savoir :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 36.24 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 50,35 %

## BUDGET PRIMITIF 2021

M. Le Maire donne lecture des propositions budgétaires qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, à :

Section de fonctionnement : 238 107 €, section d'investissement : 110 165 €.

Le Conseil Municipal approuve les propositions présentées et adopte le budget primitif à l'unanimité.

## LOGEMENT COMMUNAL

M. Le Maire informe l'assemblée que les travaux de rénovation du logement communal, sis au 16 rue Jules Lefebvre, sont achevés et propose de le louer, à compter du 17 avril 2021. Il présente les demandes déposées en Mairie et propose de retenir les locataires suivants : Mme Justine VIEZ et M. Cédric BUGNION.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de fixer le loyer mensuel à 600€. Ce loyer sera révisé le 17 avril de chaque année, selon l'indice de référence des loyers, du 4<sup>ème</sup> trimestre précédant cette date. Le bail sera conclu à la date du 17 avril 2021, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 16 avril 2024. Une caution, correspondant à un mois de loyer, soit 600€, sera réclamée à l'entrée des locataires.

Le Maire précise qu'il reste des travaux à effectuer avant l'entrée des locataires, à savoir : prise à poser dans la cave et évacuation du lave-vaisselle à installer.

## QUESTIONS DIVERSES

**SYMVOSS :** il est évoqué une éventuelle reprise de la salle de sports par le Conseil Départemental. Des éléments plus précis seront sollicités auprès du Président du Symvoss.

**SIAEP :** il est évoqué la réclamation formulée auprès du SIAEP pour réduire la facture de février 2020, suite à la fuite non détectée, ainsi que les travaux de la rue de l'église sollicités.

**ASSURANCES :** il est évoqué la nécessité de s'assurer des conditions d'assurance au regard du terrain de jeux.

**ASSOCIATION NORIA :** le Conseil décide d'adhérer à l'association NORIA, pour la promotion et le développement des agro-ressources, à hauteur de 50€ pour l'année 2021.

**PROJET MAIRIE ATELIER :** les services du CAUE sont venus sur site le 25 mars dernier, un projet sera adressé d'ici fin juin.

**PRET DE LA REMORQUE COMMUNALE :** il est émis un avis défavorable à cette mise à disposition aux habitants.

**BALAYEUSE :** deux contrats sont en place avec deux sociétés différentes (partenariat Com de Com avec DUFOR et partenariat avec la Commune avec NVRD )

**DISTRIBUTEUR DE PAIN :** il est évoqué la possibilité de solliciter l'installation d'un distributeur de pain sur la Commune.

L'ordre étant épuisé, la séance est levée.